

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article6033>

Tout sur la police

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : lundi 5 novembre 2007

Spyworld Actu

Un traité universitaire jette un regard lucide sur la sécurité intérieure

Une brique de 700 pages vient de paraître dans le monde du droit et de la criminologie. Le Traité de sécurité intérieure passe en revue les multiples aspects de la sécurité privée et publique. Terrorisme, crime organisé, efficacité de la police : rien n'échappe à l'oeil inquisiteur des auteurs.

Accroître les effectifs policiers, multiplier les rondes préventives sur l'ensemble du territoire et répondre rapidement aux citoyens : autant d'idées répandues sur les moyens sûrs de réduire la criminalité. Et pourtant, toutes ces tactiques ratent leur cible.

Efficace, la police ? Parfois oui. Mais pas pour les raisons que l'on croit. Sous la direction de Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux, le Traité de sécurité intérieure (Éditions Hurtubise HMH) pose un regard lucide sur l'organisation de la sécurité privée et publique en Europe et au Canada. C'est un projet fou, porté par 37 auteurs, qui a mis sept ans à aboutir au sein de la « filière » de la criminologie à l'Université de Montréal.

L'ouvrage éclaire les lanternes des universitaires et des gestionnaires sur les interventions dûment évaluées qui font reculer la criminalité. Ainsi, les patrouilles concentrées sur des points chauds du crime, les opérations taillées sur mesure pour faire face à des problèmes spécifiques (par exemple, le trafic de drogue dans un immeuble), les campagnes de lutte contre l'alcool au volant et les enquêtes intensives sur les délinquants présentant de lourds antécédents judiciaires portent toutes des fruits.

« Au Québec, on a sauvé des centaines de vies humaines en augmentant les contrôles de sobriété et en limitant la vitesse », explique Maurice Cusson, coauteur du traité et professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. « Des bonnes opérations ciblées sur un gang, comme l'opération printemps 2001 [un raid contre les Hells Angels], quand elles sont précédées d'un bon renseignement et d'une bonne planification, font sensiblement baisser la criminalité du secteur visé », ajoute M. Cusson.

On ne peut pas en dire autant des efforts déployés par les policiers pour répondre rapidement aux appels des citoyens. Dans trois évaluations sur cinq, le temps mis par la police pour se rendre sur le lieu d'un crime est sans rapport avec la fréquence des arrestations.

Une constante émerge dans les 45 chapitres de ce livre. Depuis 1667, année de séparation de la justice et de la police par Louis XIV, les sociétés occidentales ont fait beaucoup de chemin. Elles ont su assujettir les dispositifs de sécurité au respect de la vie et des libertés individuelles. « Il y a un principe très important de l'utilisation minimale de la force, de la contrainte et de la surveillance. Ce principe de "force de retenue" est très important, il nous distingue d'un État policier comme il en existe dans les dictatures ou les régimes totalitaires », explique M. Cusson.

La société de surveillance

L'émiettement de l'offre de sécurité au Québec est également dans la mire des auteurs. Cette province de sept millions d'habitants abrite 345 organismes de sécurité (publique et privée). Fait à souligner, il y a autant de corps de police municipaux (39) qu'autochtones (38). En 2004, l'ensemble des services de police municipaux et la Sûreté du Québec (SQ) comptaient dans leurs rangs 13 782 agents. À titre de comparaison, la sécurité privée donnait du travail à 17 600 agents et gestionnaires.

L'éclatement de la sécurité au Québec est observé dans les autres pays occidentaux qui, depuis les attentats du 11 septembre 2001, versent dans l'obsession sécuritaire. « Pour la démocratie, ce n'est pas une mauvaise chose qu'il y ait une diversité de police et une diversité d'entreprises de sécurité. Elles se font concurrence. Je suis dans la logique de Montesquieu, celle de la division des pouvoirs », affirme au contraire Maurice Cusson.

Le terrorisme reste un phénomène peu analysé, du moins au Canada. Tout simplement parce que les services de renseignement opèrent dans un secret qui protège « autant leur ignorance que leur savoir, autant leur incompetence que leur performance », écrit Jean-Paul Brodeur, coauteur de l'ouvrage et professeur à l'École de criminologie. M. Brodeur a donc puisé dans les conclusions de la commission d'enquête sur les attaques du 11-Septembre, aux États-Unis, pour étayer son point de vue sur « la panne » dans l'exercice de la surveillance. « On sait que les policiers sont peu aptes à faire du renseignement. Si les analystes font de mauvais policiers, les policiers font à leur tour de très mauvais analystes », explique-t-il.

Les réticences du FBI et de la CIA à partager leurs informations de même que leur incapacité à relier entre eux des indices avant-coureurs du complot meurtrier du 11 septembre 2001 trouvent des échos au Canada. Dans leur enquête sur l'explosion en plein vol d'un avion d'Air India, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) ont été incapables de travailler ensemble. Pire, le SCRS a détruit des enregistrements qui auraient pu servir de preuve contre l'un des présumés cerveaux de l'attentat.

Au bout du compte, les services de renseignement canadien et américain ont tiré peu de leçons du 11-Septembre, et ils ne seraient pas mieux outillés qu'avant pour prévenir un attentat majeur. « On ne le sait pas vraiment, pour une raison de principe, car ils ne veulent pas révéler leurs tactiques, nuance Jean-Paul Brodeur. Mais si on prend à la lettre leur discours très inflationniste, pour demander plus de pouvoir, c'est comme une admission qu'ils ne contrôlent pas la situation. »

Post-scriptum :

<http://www.ledevoir.com/2007/11/05/...>